

ÉCHOS DU CONSEIL

Bulletin du conseil d'administration - CISSS de la Côte-Nord

15 juin 2022
Volume 8, numéro 2

*Au nord de tout
ce que l'on peut devenir*

ADOPTION D'UNE POLITIQUE PORTANT SUR LA PRISE DE PHOTOS, VIDÉOS ET ENREGISTREMENTS SONORES

Le conseil d'administration a adopté la Politique sur la prise de photos, vidéos et enregistrements sonores par les usagers et les visiteurs du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord.

Étant donné la présence continue d'appareils mobiles dans ses installations, cette politique vise à éviter des événements indésirables et à clarifier les droits et intérêts de toutes les parties. Elle porte sur l'utilisation d'appareils pour capter des images et du son dans les installations du CISSS par le personnel, les usagers ou les visiteurs.

La politique vient baliser l'utilisation de ces appareils selon diverses situations, notamment en fonction du lieu, soit s'il s'agit d'une aire publique ou d'une aire dédiée aux soins. Elle s'appuie sur le fait que, dans certaines situations, l'enregistrement d'information peut être avantageux, pour la prestation de soins. Certains usagers et leurs proches peuvent aussi vouloir conserver des souvenirs de moments heureux.

À la suite de la rédaction du projet de politique, une consultation a été menée auprès du comité de direction, des instances consultatives du CISSS, des syndicats et du comité des usagers afin d'obtenir leurs commentaires et suggestions.

Le document sera disponible prochainement sur le site Web du CISSS de la Côte-Nord.

Règlement portant sur les conflits d'intérêts, l'obligation de confidentialité, de loyauté et de discrétion p. 2

Reddition de comptes et bilan du comité des usagers p. 2

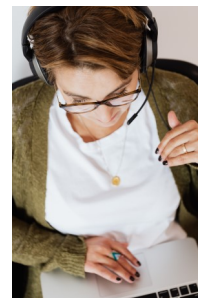
Modification au permis d'exploitation p. 2

POLITIQUE RELATIVE AU TÉLÉTRAVAIL

Une première politique relative au télétravail a été adoptée. Elle vise à harmoniser les règles concernant le télétravail au CISSS de la Côte-Nord et à déterminer les balises permettant d'implanter ce mode d'organisation du travail afin de bénéficier de ses avantages, tout en limitant les inconvénients.

De façon générale, la forme hybride est privilégiée, soit un maximum de trois jours par semaine de télétravail. Toutefois, une prestation de télétravail supérieure à trois jours par semaine pourrait être possible en cas de situation exceptionnelle, par exemple s'il manque d'espace dans une installation du CISSS à proximité du lieu de résidence de l'employé.

La pandémie a amené l'établissement à mettre en place du télétravail pour certains membres de son personnel. Cette politique découle de la Politique-cadre sur le télétravail du ministère de la Santé et des Services sociaux.



**Prochaine séance
du conseil
d'administration :**
21 septembre 2022



Québec 

RÈGLEMENT PORTANT SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS, L'OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ, DE LOYAUTÉ ET DE DISCRÉTION

Les administrateurs ont adopté le Règlement portant sur les conflits d'intérêts, l'obligation de confidentialité, de loyauté et de discrétion du CISSS de la Côte-Nord. Ce document vient remplacer l'ancien règlement avec une portée élargie visant à préserver et renforcer le lien de confiance de la population et des usagers qui bénéficient des services de l'établissement.

En fonction des articles 234 et 235 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2), le conseil d'administration doit édicter par règlement les normes et les mesures à respecter en matière de conflits d'intérêts applicables aux cadres, aux personnes offrant une prestation de travail ou de service au CISSS de la Côte-Nord et aux personnes qui y exercent leur profession. Le règlement s'applique également aux stagiaires et aux bénévoles.

Une consultation a été menée auprès du comité de direction, des instances consultatives du CISSS, des syndicats et du comité des usagers afin d'obtenir leurs commentaires et suggestions au sujet du règlement. Des ajustements ont ensuite été apportés pour rédiger la version finale du règlement.

REDDITION DE COMPTES ET BILAN DU COMITÉ DES USAGERS

La reddition de comptes et le bilan 2021-2022 du comité des usagers du CISSS de la Côte-Nord ont été déposés au conseil d'administration. Cet exercice annuel permet de rendre compte de ses activités et d'identifier des enjeux prioritaires et des recommandations pour l'amélioration de la qualité des services. Voici les principaux enjeux identifiés par le comité des usagers pour 2022-2023 :

- Impacts des déficits du CISSS sur les besoins et services aux usagers;
- Transport des usagers entre les réseaux locaux de services (RLS) de la Minganie et de Sept-Îles;
- Services offerts aux personnes âgées sur le territoire;
- Manque d'information des usagers au sujet des services offerts dans leur RLS;
- Services offerts aux enfants et adolescents;
- Accès aux soins et services sociaux spécialisés pour les usagers en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA).

Pour chacun des enjeux, le comité des usagers a précisé les changements ou améliorations souhaités.

En 2021-2022, le comité des usagers du CISSS de la Côte-Nord regroupait 10 personnes provenant de l'ensemble de la région de la Côte-Nord. Le comité s'est réuni virtuellement à neuf reprises et a tenu une séance d'information publique en novembre 2021. En plus du comité régional, on dénombre 7 comités d'usagers et 13 comités de résidents sur l'ensemble du territoire. Ces comités existent grâce à l'implication de plus de 50 bénévoles.

MODIFICATION AU PERMIS D'EXPLOITATION

Le CISSS de la Côte-Nord demande au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la fermeture au permis du CISSS de la Côte-Nord de l'installation « CHSLD de Havre-Saint-Pierre », connue sous le nom de Foyer de Havre-Saint-Pierre, et d'autoriser l'ajout au permis de la Maison des aînés et alternative (MDA-MA) de Havre-Saint-Pierre.

Il s'agit d'une procédure normale en vue de l'ouverture à venir de la nouvelle installation, dont la construction doit être complétée en novembre 2022. L'installation du CHSLD de Havre-Saint-Pierre, située au 933, rue Boréale, compte 19 lits d'hébergement permanent, qui seront transférés à la nouvelle MDA-MA de Havre-Saint-Pierre. Cinq nouvelles places en soins alternatifs y seront aussi ajoutées.

Dès que la MDA-MA sera prête à accueillir des résidents, le CISSS de la Côte-Nord prendra les mesures nécessaires afin d'assurer un déménagement harmonieux et confortable pour les occupants du 933, rue Boréale. Il y aura également l'identification du matériel pouvant être récupéré et transféré dans le nouveau bâtiment.